

Le 10 décembre 1768 - Steinauer au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 373 bis, dossier Steinauer. Vues 66-69.

Troupes et casernements de la légion : une bonne surprise.

===

N°1 Légion, situation.

A l'Isle de France le 10 décembre 1768

M. Steinauer

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un état de la situation de la légion de l'Isle de France. Cette légion étant le principal et presque l'unique objet dont je dois m'occuper, j'y donnerai toute mon attention. Si dans la suite ce corps ne ressemble pas à ceux qui méritent de l'approbation en Europe, je serai d'autant plus blâmable, que je n'ai qu'à suivre le plan que M. Dumas a si bien tracé.

J'ai été agréablement surpris, Monseigneur, de trouver la légion mieux disciplinée et exercée que je n'avais lieu de l'espérer. Ces deux objets trouvent ici des obstacles sans nombre. Il faut se présenter une troupe assemblée depuis peu de toute part, dans un climat brûlant, dans un endroit ouvert, jamais ensemble à cause de détachements éloignés qu'elle fournit. Il faut se présenter cette troupe très faible, faisant le service journalier et donnant au moins un tiers de sa totalité pour travailler à différents ouvrages et aux différents métiers. Vous connaissez, Monseigneur, qu'on ne doit pas espérer qu'une troupe dans une pareille situation puisse promettre beaucoup de satisfaction au quartier et sur une place d'exercice. Je vis, dimanche passé, exercer et manœuvrer la légion, cette troupe environnée de toutes les difficultés dont je viens de parler. J'ai été étonné de tout ce que j'ai vu. M. Dumas et les officiers qui ont travaillé sous ses ordres, méritent les plus grands éloges. Vous ne leur auriez pas refusé les vôtres, Monseigneur, s'ils avaient été assez heureux de vous avoir pour spectateur.

M. Dumas vous a sans doute fait connaître les officiers qui méritent particulièrement votre protection. Dans ce commencement je ne me dois pas donner les airs d'un juge, qui prononce sur le particulier ; en attendant ma conscience m'oblige à dire beaucoup de bien du total.

La tenue, Monseigneur, de la légion n'a pas le coup d'œil de nos corps qui servent en Europe. Il y a de la bigarrure partout ; non quant à l'essentiel des pièces d'uniforme, mais bien relativement aux nuances et proportions. La buffeterie, par exemple, est de différente largeur, et en général, trop étroite. Je cite cet exemple pour prouver en passant, que la faute du coup d'œil vient de plus loin. Le commandant et l'officier n'en sont pas responsables. Le temps apportera le remède.

Le quartier de la légion, Monseigneur, est construit avec l'attention et l'arrangement que le climat demande. L'air y passe partout et seulement à proportion qu'on le désire. Chaque soldat a son hamac à lui seul. La cour est spacieuse et donne la facilité de faire l'exercice en détail, sans être obligé de mener les compagnies au champ de Mars. Une plantation de quelques arbres ornerait la cour du quartier, rendrait l'exercice moins pénible et procurerait aux soldats un terrain pour leurs jeux qui doivent tous être de nature à rendre le corps dispos et robuste. On a sous la main les moyens d'exécuter ce projet.

Je ne vous parle pas, Monseigneur, des finances de la légion, M. le Baron de St Mart travaille à mettre cette partie en ordre. Je ne dois pas troubler son ouvrage par une curiosité précipitée.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Steinauer

Au Port Louis Isle de France

Ce 10 décembre 1768

* * *